

***MAISON AMITIÉ DE LA
HAUTE-GATINEAU***

***RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ET ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023***



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

Opinion assortie d'une réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Maison Amitié de la Haute-Gatineau**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net non affecté, de l'évolution de l'actif net affecté, de l'évolution de l'actif net investi en immobilisations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Maison Amitié de la Haute-Gatineau** au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, les produits de **Maison Amitié de la Haute-Gatineau** comprennent, entre autres, certains dons et revenus de participation des hébergés qui ne se prêtent pas à un audit complet selon les procédures d'audit. Notre audit des produits provenant des dons et revenus de participation des hébergés a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et de participation des hébergés de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le **31 mars 2023** et le **31 mars 2022**, de l'actif à court terme au **31 mars 2023** et de l'actif net au **1er avril 2022** et au **31 mars 2023**. Le rapport de l'exercice précédent comportait également cette réserve.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



servicas.com

Cabinet indépendant membre

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



servicas.com

Cabintel indépendant membre

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

*Langevin Grondin, CPA Inc.*¹

Maniwaki, le 21 juin 2023.

¹ Par Marie-Claude Grondin, CPA Auditeur

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

TABLE DES MATIÈRES

Résultats	1
Évolution de l'actif net non affecté	2
Évolution de l'actif net affecté	3
Évolution de l'actif net investi en immobilisations	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7 - 8
Notes complémentaires	9 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits (annexe A)		
Centre de jour	79 967 \$	80 268 \$
Hébergement	394 956	285 105
Administration	<u>122 883</u>	<u>206 752</u>
	<u>597 806</u>	<u>572 125</u>
Charges de fonctionnement (annexe B)		
Centre de jour	79 967	80 268
Hébergement	394 956	285 105
Administration	<u>143 848</u>	<u>137 179</u>
	<u>618 771</u>	<u>502 552</u>
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	<u>(20 965)</u> \$	<u>69 573</u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	<u>202 671</u> \$	<u>134 021</u> \$
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(20 965)	69 573
Affectation à la réserve de remplacement	(3)	(3)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 548	4 649
Apports reçus	5 450	2 750
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(21 544)	(969)
Amortissement des apports reportés	(563)	(612)
Remboursement de la dette à long terme	(<u>46 827</u>)	(<u>6 738</u>)
	(<u>77 904</u>)	<u>68 650</u>
Solde à la fin	<u><u>124 767</u></u> \$	<u><u>202 671</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AFFECTÉ
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	1 315 \$	1 312 \$
Virement de l'actif net non affecté	<u>3</u>	<u>3</u>
Solde à la fin	<u><u>1 318 \$</u></u>	<u><u>1 315 \$</u></u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	<u>27 628</u> \$	<u>26 708</u> \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	21 544	969
Amortissement des apports reportés	563	612
Remboursement de la dette à long terme	46 827	6 738
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 548)	(4 649)
Apports reçus	(<u>5 450</u>)	(<u>2 750</u>)
	<u>56 936</u>	<u>920</u>
Solde à la fin	<u><u>84 564</u></u> \$	<u><u>27 628</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
BILAN
31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif		
Court terme		
Encaisse	187 166 \$	268 911 \$
Certificat de placement garanti (note 3)	1 039	1 036
Taxes à recevoir	10 366	2 974
Subventions à recevoir	14 990	7 300
Frais imputables au prochain exercice	<u>3 377</u>	<u>1 965</u>
	216 938	282 186
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>99 292</u>	<u>84 296</u>
	<u>316 230 \$</u>	<u>366 482 \$</u>

Pour le conseil d'administration

Approuvé par : 
 Administrateur

Approuvé par : 
 Administrateur

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
BILAN
31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	46 931 \$	38 200 \$
Revenus perçus d'avance	3 921	-
Versements de la dette à long terme (note 7)	<u>40 000</u>	<u>6 910</u>
	90 852	45 110
Long terme		
Dette à long terme (note 7)	-	79 917
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 8)	<u>14 728</u>	<u>9 841</u>
	<u>105 580</u>	<u>134 868</u>
Actif net		
Non affecté	124 767	202 671
Affecté	1 319	1 315
Investi en immobilisations	<u>84 564</u>	<u>27 628</u>
	<u>210 650</u>	<u>231 614</u>
	<u><u>316 230</u></u> \$	<u><u>366 482</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonctionnement		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(20 965)\$	69 573 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 548	4 649
Amortissement des apports reportés	(<u>563</u>)	(<u>612</u>)
	(14 980)	73 610
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(<u>3 841</u>)	(<u>10 763</u>)
	(<u>18 821</u>)	<u>62 847</u>
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 544)	(969)
Augmentation du certificat de placement garanti	(<u>3</u>)	(<u>3</u>)
	(<u>21 547</u>)	(<u>972</u>)
Financement		
Augmentation de la dette à long terme	-	40 000
Remboursement de la dette à long terme	(46 827)	(6 738)
Apports reçus	<u>5 450</u>	<u>2 750</u>
	(<u>41 377</u>)	<u>36 012</u>
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(81 745)	97 887
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>268 911</u>	<u>171 024</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>187 166</u></u> \$	<u><u>268 911</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Taxes à recevoir	(7 391)\$	(731)\$
Subventions à recevoir	(7 690)	355
Frais imputables au prochain exercice	(1 412)	(633)
Créditeurs	8 731	(9 754)
Apports reportés	<u>3 921</u>	<u>-</u>
	<u>(3 841)\$</u>	<u>(10 763)\$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	<u>187 166 \$</u>	<u>268 911 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 1 - Statut et nature des activités

La Maison Amitié de la Haute-Gatineau est un organisme sans but lucratif constitué le 14 août 1987 et est régi en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. La Maison Amitié de la Haute-Gatineau est un organisme de charité au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

Cet organisme offre des services d'hébergement, de réadaptation sociale et du soutien d'intensité variable à une clientèle souffrant de troubles de la santé mentale de niveaux divers.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la compagnie est raisonnablement assuré de sa réception.

Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'hébergement sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations les plus subjectives concernent la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Apports afférents aux immobilisations

La politique de l'organisme est de capitaliser les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations et de pourvoir à un amortissement selon les méthodes et taux utilisés pour les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend de nombreux services de membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'organisme présente certaines de ses charges par programme. Les charges spécifiques aux programmes sont directement attribuées à ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont présentées à leur coût d'origine. Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont présentées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimative des immobilisations corporelles selon les méthodes et les taux suivant:

Bâtisse	4%
Équipement	20%
Matériel informatique	30%

La bâtisse en cours de construction n'est pas amortie.

Note 3 - Placements

a) Réserve de remplacement

En vertu de l'accord avec la Société d'Habitation du Québec, un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute façon que le SHQ peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SHQ. À la fin de l'exercice, la réserve de remplacement comprend les éléments suivants:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Épargne stable	279 \$	279 \$
Épargne à terme, 0,55%, échéant en juin 2023	<u>1 039</u>	<u>1 036</u>
	<u>1 318 \$</u>	<u>1 315 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 4 - Immobilisations corporelles

	<u>Coût</u>	Amortissement <u>cumulé</u>	Valeur comptable	
			<u>2023</u>	<u>2022</u>
Terrain	10 000 \$	- \$	10 000 \$	10 000 \$
Bâtisse	163 634	110 134	53 500	55 729
Bâtisse en cours de construction	9 674	-	9 674	8 653
Équipement	133 765	112 078	21 687	9 521
Matériel informatique	<u>7 843</u>	<u>3 412</u>	<u>4 431</u>	<u>393</u>
	<u>324 916</u> \$	<u>225 624</u> \$	<u>99 292</u> \$	<u>84 296</u> \$

Note 5 - Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un crédit autorisé de 20 000\$ renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit porte intérêt au taux de 11,95%.

Note 6 - Crédoeurs

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	46 373 \$	38 200 \$
Sommes à remettre aux gouvernements	<u>559</u>	<u>-</u>
	<u>46 931</u> \$	<u>38 200</u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 7 - Dette à long terme

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Hypothèque immobilière, remboursable par mensualités de 667\$ incluant les intérêts calculés au taux de 2,52%, remboursée au cours de l'exercice.	- \$	46 827 \$
Prêt, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable avant le 31 décembre 2023. Une aide gouvernementale de 20 000\$ a été comptabilisée à recevoir car 33% du prêt sera radié suite au remboursement avant le 31 décembre 2023.	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	40 000	86 827
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>6 910</u>
	<u>-</u> \$	<u>79 917</u> \$
Les versements des prochains exercices sont:		
2024		<u>40 000</u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 8 - Apports reportés afférents aux immobilisations

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	9 841 \$	7 703 \$
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(563)	(612)
Apports reçus pour l'agrandissement du bâtiment	<u>5 450</u>	<u>2 750</u>
Solde à la fin	<u>14 728 \$</u>	<u>9 841 \$</u>

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'une bâtisse, d'équipements et de matériel informatique.

Note 9 - Opérations entre apparentés

Aucune somme ou autre contrepartie versée aux locataires. Une somme de 18 942\$ a été versée au président du conseil d'administration en frais de déplacements, frais de repas et soutien administratif.

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange.

Note 10 - Instruments financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de l'organisme au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce type de risque par son épargne à terme et sa dette à long terme.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

Note 11 - Événement postérieur à la date du bilan

L'organisme prévoyait depuis quelques années l'agrandissement de la bâtisse pour le Centre de jour, le projet devrait débuter vers la fin du mois de juin 2023.

En date du 15 mars 2023, l'organisme a signé un emprunt hypothécaire avec la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau pour un montant de 380,000\$. Une partie de la mise de fonds qui est estimée à 41,000\$ provient d'un don fourni par Desjardins.

Une entente a également été signée avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour un montant total de 70,000\$ dont 56,000\$ a été reçu en mai 2023, 14,000\$ sera à recevoir à la fin de la construction.

Les travaux sont estimés à 484,050\$ par l'entrepreneur en charge du projet, ce dernier s'est également engagé à verser un don de près de 30,000\$ à la fin du contrat.

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Annexe A - Produits		
Centre de jour		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	<u>79 967</u> \$	<u>80 268</u> \$
Hébergement		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	268 344 \$	167 371 \$
CISSSO - Pierre-Janet	73 571	73 571
Participation des hébergés	52 478	43 376
Amortissement des apports reportés	563	612
Autres	<u>-</u>	<u>175</u>
	<u>394 956</u> \$	<u>285 105</u> \$
Administration		
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	102 108 \$	160 326 \$
Intérêts	2 830	106
Dons	8 405	26 320
Aide gouvernementale	<u>9 540</u>	<u>20 000</u>
	<u>122 883</u> \$	<u>206 752</u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Annexe B - Charges de fonctionnement		
Centre de jour		
Salaires et charges sociales	63 814 \$	63 725 \$
Frais de déplacements	418	1 146
Télécommunications	1 220	1 248
Loyer	<u>14 515</u>	<u>14 149</u>
	<u>79 967 \$</u>	<u>80 268 \$</u>
Hébergement		
Salaires et charges sociales	308 208 \$	237 642 \$
Nourriture	42 875	23 766
Locaux	34 788	14 498
Télécommunications	2 537	3 111
Frais de déplacements	-	1 439
Amortissement des immobilisations	<u>6 548</u>	<u>4 649</u>
	<u>394 956 \$</u>	<u>285 105 \$</u>
Administration		
Salaires et charges sociales	56 022 \$	88 127 \$
Frais de déplacements et de représentation	8 927	8 448
Papeterie et frais de bureau	17 287	7 223
Mauvaises créances	-	200
Téléphone	3 227	2 753
Publicité	1 386	462
Honoraires professionnels	34 050	16 804
Soutien administratif	12 984	4 355
Intérêts et frais de banque	3 124	2 709
Assurances	<u>6 841</u>	<u>6 098</u>
	<u>143 848 \$</u>	<u>137 179 \$</u>



Maison
amitié
de la Haute-Gatineau

108 rue du Christ-Roi
Maniwaki, QUÉBEC
J9E 3C1

Date : 21 juin 2023
Résolution dépôt et adoption des états financiers 2022-2023.

Dépôt et adoption des états financiers 2022-2023

IL EST RÉSOLU d'adopter le dépôt des états financiers 2022-2023 de Maison Amitié de la Haute-Gatineau, présenté par la firme Langevin Grondin CPA inc.

Proposé Helene Herbert, secondé par Cerinne MAILLIS
Accepté

Réal Rochon
Réal Rochon, président du CA

Mélanie Langevin
Mélanie Langevin, vice-présidente
CA